



## Ces fou

Par **amirouche**, le **02/01/2010** à **14:58**

J'ai commencé à travailler avec la Ste ===== après le dépôt de bilan de l'ancienne Ste qui m'employé nommé =====, sur le site ===== au tan qu'agent de sécurité, j'occupé se poste depuis 2002 date ou j'ai signe un cdi  
A l'arrivée de mon nouvel employeur il ma repris sur ce même site, et avec qui a était conclut ma reprise le 01/04/2005,  
Sauf que ce lui là ne paye pas les salaires, que un mois sur deux, et il paye que la moitié il nous donne des avance en espèces) mes mon salaire par rapport aux heures que je faisais était totalement différent.( dérisoire ).